

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le mercredi 24 septembre à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **18 septembre 2025**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 18 septembre 2025
Nombre de présents	47	
Nombre de pouvoirs	9	Date de publication : 29 septembre 2025
Suffrages exprimés	54	

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gérard LE BAIL, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Philippe LAFFITTE, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, M. Alain GODOT, Mme Christine BEYRIS BRU, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
M. Bruno JANOT donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Albert AUZEMERY donne pouvoir à Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE,
Mme Chantal FRAYSSE donne pouvoir à M. Philippe LAFFITTE,
Mme Caroline JAY donne pouvoir à M. Hervé DARRIGADE,
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA,
M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON.

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
M. Alexis ARRAS, M. Bruno JANOT, Mme Chantal FRAYSSE, Mme Caroline JAY,
M. Laurent LAFOURCADE, M. Christian BERTHOUX, M. Henri BEDAT, M. Philippe DELMON.

Conseillers communautaires absents :

M. Albert AUZEMERY.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADIL POUR L'EXERCICE 2025

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5216-5,

Vu le code de la construction et de l'habitation , notamment l'article L.366-1 fixant les champs d'intervention des agences départementales d'information sur le logement,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, notamment en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu les statuts de l'ADIL,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H),

Vu le règlement d'intervention des aides du Grand Dax en faveur de l'habitat approuvé le 10 mai 2023,

Vu la demande de subvention de l'ADIL sollicitant une aide financière de l'agglomération du Grand Dax de 13 235 € correspondant à 0,22€/habitant du territoire (60 161 habitants au recensement de 2022).

Considérant que l'ADIL des Landes offre gratuitement une information complète, neutre, objective et personnalisée sur toutes les questions juridiques, financières, et fiscales relatives au logement et à l'habitat, au service des habitats du territoire,

Considérant que la communauté d'agglomération du Grand Dax est membre de l'ADIL des Landes au sein du quatrième collège de financeurs,

Madame Gloria DORVAL Présidente de l'ADIL des Landes, Monsieur Henri BEDAT membre du conseil d'administration, ne prennent pas part aux débats ni au vote.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE DES VOTANTS,

Article 1 : APPROUVE le projet de convention d'objectifs avec l'ADIL des Landes.

Article 2 : DÉCIDE de subventionner l'ADIL des Landes pour un montant de 13 235 € pour soutenir son fonctionnement et ses actions en 2025.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 24 septembre 2025**



Julien DUBOIS
Président du Grand Dax